

Washington

de notre correspondant

**N**athaniel Abraham est le plus jeune criminel à avoir été reconnu coupable de meurtre dans l'histoire récente des Etats-Unis. Un jury de Pontiac (Michigan) l'a condamné mardi pour le meurtre de Ronnie Green, un jeune homme de 18 ans. Nathaniel a 13 ans. Il en avait 11 quand, le 31 octobre 1997, les policiers étaient venus l'arrêter. Il portait encore le déguisement de fantôme qu'il avait revêtu pour aller de maison en maison exiger des bonbons de ses voisins sous peine de leur jeter un mauvais sort, comme le font tous les gamins américains la nuit de Halloween. Deux jours plus tôt il avait abattu, d'une balle de vieille carabine, Ronnie Green, qui sortait de chez lui pour aller faire des courses. Le lendemain, il s'était vanté du meurtre devant une camarade d'école. Il avait déjà été arrêté à 24 reprises – pour des délits allant de menaces contre ses camarades de classe jusqu'à un incendie volontaire en passant par des cambriolages.

«**Mépris.** «Nathaniel Abraham a fait ce qu'il avait décidé de faire, et Ronnie Green l'a payé de sa vie. Son âge n'a rien à voir. Ce qui est jugé ici est la responsabilité d'un meurtre de sang-froid», a expliqué le procureur aux douze jurés du tribunal. «Il ne comprend rien à ce qu'il se passe, il a l'âge mental d'un enfant de 6 ans», a plaidé son avocat, Geoffrey Fieger. Le condamner, après l'avoir jugé comme un adulte, «nous vau-

dra le mépris du monde entier», a-t-il prévenu. Le juge décidera le 14 décembre de la peine que Nathaniel devra purger: la perpétuité avec possibilité de liberté anticipée ou la détention jusqu'à l'âge de 21 ans dans l'attente d'un nouvel examen de son cas, permettant sa libération s'il est jugé récupérable. Mais son cas a ravivé les polémiques qui font rage aux Etats-Unis sur le sort que réserve la justice aux délinquants juvéniles. Nathaniel a été jugé comme un adulte, sous les objectifs des caméras de télévision et des pho-

tographes, en vertu d'une loi du Michigan qui autorise à juger un criminel en adulte quel que soit son âge.

**Marche arrière.** Un siècle après la création du premier tribunal pour enfants, à Chicago en 1899, les Etats-Unis sont en train de faire marche arrière toute. Depuis 1995, tous les Etats de l'Union (sauf Hawaï)

ont voté des lois permettant, voire imposant (dans 36 des 50 Etats), aux tribunaux de juger les délinquants juvéniles comme des adultes. «Nous avons accepté le concept des partisans d'une politique qui traite les délinquants juvéniles comme de simples criminels qui sont jeunes, au lieu de les considérer comme des enfants qui ont commis un crime», résume Mara Dodge, professeur d'histoire et spécialiste de la délinquance juvénile. L'an dernier, plus de 12000 jeunes âgés de moins de 18 ans sont passés devant des tribunaux

pour adultes. L'aspect le plus controversé de cette politique est la condamnation à mort de meurtriers âgés de moins de 18 ans au moment des faits – comme Sean Sellers, exécuté en février dans l'Oklahoma pour un triple meurtre perpétré à l'âge de 16 ans. Il y a ce jour dans les prisons américaines 73 condamnés à mort en attente d'exécution pour des crimes commis avant l'âge de 18 ans.

**Guerre des gangs.** Amnesty International a fait de Nathaniel le symbole de cette évolution qui «bafoue la justice et viole toutes les conventions internationales sur les droits de l'homme et de l'enfance». Les partisans de la suppression des tribunaux pour enfants invoquent l'explosion de délinquance violente chez les jeunes et les «guerres de gangs» dans les ghettos. «Aucun autre groupe ne représente une menace plus grande pour la société que les délinquants juvéniles», affirme le représentant (républi-

# ETATS-UNIS: 13 ANS ET JUGÉ COMME UN HOMME

Polémique après la condamnation pour meurtre de Nathaniel.

cain) de Floride, Bill McCollum. Il invoque les statistiques qui montrent que les arrestations de jeunes pour meurtre ont triplé de 1984 à 1994, et qu'ils sont responsables de près du quart des crimes violents commis dans le pays. Il cite aussi les travaux de John Dilullo, un professeur de Princeton qui affirme que la désintégration de la famille et des communautés locales a entraîné l'apparition d'une génération de «superprédateurs» qui échappent à toute possibilité de réinsertion sociale.

**Races.** Les chiffres sont contestables. En réalité, disent les opposants de la criminalisation des jeunes, la violence n'a cessé de décliner de 1992 à 1997, comme l'a montré une étude du Center for Disease Control (CDC) publiée cet été. «Les massacres dans les écoles et la médiatisation de meurtres commis par les jeunes déforment totalement la perception qu'on a de la délinquance juvénile», explique Mara Dodge. Ces

cas sont exceptionnels.» En outre, rien n'indique que le durcissement de la justice ait le moindre impact sur cette violence: dans l'Etat de New York, tous les plus de 16 ans inculpés de crimes graves sont jugés en adultes depuis les années 70. Or la délinquance juvénile n'y a pas été différente des autres Etats. Enfin, comme l'a plaidé M<sup>e</sup> Fieger, la décision de juger ou pas les jeunes criminels comme des adultes semble influencée par des critères de race. Alors que les jeunes Noirs ne représentent que 15 % de la classe d'âge des 10-18 ans, ils sont la moitié des juvéniles jugés en adultes.

**Tolérance zéro.** Deux affaires récentes ont confirmé l'évolution générale du système judiciaire américain vers l'abandon de la philosophie qui faisait des enfants et adolescents des êtres «à part» auxquels la société se doit d'offrir une «seconde chance». Dans le Colorado, l'incarcération du petit Raoul, accusé de compor-

tement incestueux avec sa sœur par une voisine, a été rendue possible par une loi imposant l'emprisonnement des délinquants sexuels sans considération d'âge. Dans l'Illinois, la ville de Decatur est depuis deux semaines le théâtre d'une confrontation tendue entre le conseil des écoles et une partie de la communauté noire, à la suite de l'expulsion définitive de sept lycéens qui avaient déclenché une bagarre lors d'un match de football. La sanction a été prise en vertu d'une «tolérance zéro» qui impose l'expulsion automatique de tout jeune coupable de violences. «Notre vision de la jeunesse s'est complètement brouillée ces dernières années», constate dans le *New York Times* le sociologue Alex Kotlowitz. *Nous traitons nos adolescents soit comme des victimes potentielles, soit comme des menaces permanentes, sans la flexibilité qui permet de traiter nos enfants comme les individus qu'ils sont.* ●

PATRICK SABATIER